

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 25 JUIN 2024 À 18 HEURES 30

N° DEL2024_140 : AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE BIDIRECTIONNELLE
AVENUE COLONEL TEYSSIER À ALBI - PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL -
DEMANDES DE SUBVENTIONS

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 25 juin 2024 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, en date du 19 juin 2024.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry MALLÉ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Alfred KROL, Michel TREBOSC, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Agnès BRU

Membres présents non votants :
Monsieur Jacky MIQUEL

Membres excusés :
Madame Christine TAMBORINI, Messieurs Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Laurence PUJOL (pouvoir à Anne GILLET VIES), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Jérôme CASIMIR (pouvoir à Marc VENZAL), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL), Thierry DUFOUR (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX), David DONNEZ (pouvoir à Camille DEMAZURE), Sylvie FONTANILLES-CRESPO (pouvoir à Martine LASSERRE)

Conseillers communautaires en exercice : 50 titulaires et 10 suppléants

Quorum : 26

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 25 JUIN 2024

N° DEL2024_140 : AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE BIDIRECTIONNELLE AVENUE COLONEL TEYSSIER À ALBI - PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Pilote : Direction des mobilités

Monsieur Yves CHAPRON, rapporteur,

Le schéma directeur cyclable communautaire, approuvé le 12 décembre 2021, prévoit l'aménagement d'une piste cyclable le long de l'avenue Colonel Teyssier sur la commune d'Albi, entre les giratoires de Gesse et de l'école des Mines.

L'avenue Colonel Teyssier constitue un axe majeur de la Ville d'Albi qui dessert des quartiers d'habitation denses, de nombreux équipements structurants du territoire - stade, l'école des Mines Albi - la zone d'activités Innoprod, la chambre d'agriculture du Tarn ainsi que des pôles de commerces et d'emplois.

C'est un axe sur lequel le trafic automobile est très important et les aménagements cyclables existants, à savoir des bandes cyclables, sont peu confortables et discontinus.

L'avenue Colonel Teyssier se trouve sur l'axe cyclable Saint-Juéry-Albi, défini dans le schéma directeur cyclable communautaire, qui rassemble une part importante des potentiels de déplacements quotidiens à vélo au sein de l'agglomération.

L'opération consiste à créer une piste cyclable bidirectionnelle, le long de l'avenue Colonel Teyssier, côté nord, entre les giratoires de Gesse et de l'école des Mines (longueur : 900 m). Elle permettra de sécuriser les déplacements des cyclistes et de renforcer l'attractivité de cet axe qui a une vocation locale et intercommunale.

La création de cette piste s'inscrit par ailleurs dans un programme de réalisation d'aménagements cyclables en site propre engagé dans un secteur plus large :

- 2023 : piste cyclable bidirectionnelle route de Fauch
- 2024 : piste cyclable bidirectionnelle rue des Agriculteurs (axe Saint-Juéry – Albi)

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 474 000 €HT.

Cette opération fait partie du programme réseau cyclable 2024 –2029 du Grand Albigeois qui a été désigné lauréat dans le cadre de l'appel à programme Territoires cyclables organisé par l'État en 2023. Elle bénéficie à ce titre d'une subvention de 50 % sous réserve de l'avis du contrôle qualité externe assuré par le centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).

En complément, la communauté d'agglomération sollicite des subventions auprès du Département du Tarn et de la Région Occitanie au titre de leurs plans vélos respectifs.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Toulouse ou d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération de l'Albigeois étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra être déférée au Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr



Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant

Dépenses €HT		Recettes €HT	
Aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle avenue Colonel Teyssier - Albi	474 000 €	État (Territoires cyclables)	237 000 €
		Département	94 800 €
		Région	47 400 €
		Agglomération	94 800 €
TOTAL	474 000 €	TOTAL	474 000 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le schéma directeur cyclable communautaire approuvé par une délibération du 12 décembre 2021,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 4 juin 2024,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses €HT		Recettes €HT	
Aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle avenue Colonel Teyssier - Albi	474 000 €	État (Territoires cyclables)	237 000 €
		Département	94 800 €
		Région	47 400 €
		Agglomération	94 800 €
TOTAL	474 000 €	TOTAL	474 000 €

SOLLICITE les subventions prévues dans le plan de financement auprès de l'État, du Département du Tarn et de la Région Occitanie.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ou son représentant à conduire les démarches nécessaires.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Fait le 25 juin 2024,

La présidente,

Le secrétaire de séance,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Thierry MALLÉ